

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2022-17-MM

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de Monsieur Louis GOURBESVILLE, de la SAS Alain et Louis GOURBESVILLE, 25 Rue Sainte Marie 50630 QUETTEHOU, pour des travaux de rénovation chez Monsieur Pierre DELOMENEDE dans une maison située 22 Rue Saint Thomas Becket 50760 BARFLEUR à partir du mardi 1^{er} février 2022,

Considérant la nécessité de régler le stationnement des véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur 2 places de parking devant le 18-20-22 Rue Saint Thomas Becket du mardi 1er février 2022 jusqu'au vendredi 1er avril 2022 afin de permettre le stationnement de deux véhicules de travaux.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 21 janvier 2022

Le Maire



Michel MAUGER